



### **PPL visant à renforcer l'accompagnement des jeunes vulnérables. L'accès au logement : un élément central de l'autonomie**

**L'Assemblée nationale débattera les 6 et 7 mai de la proposition de loi (PPL) présentée notamment par la députée Brigitte Bourguignon visant à renforcer l'accompagnement des jeunes vulnérables vers l'autonomie. A cette occasion et dans le prolongement de cette initiative, l'Unafo, union professionnelle du logement accompagné, demande qu'un vrai débat puisse s'ouvrir sur le logement des jeunes.**

Les adhérents de l'Unafo gèrent au total environ 30 000 logements dédiés à des jeunes, qu'il s'agisse de résidences sociales tels que des foyers de jeunes travailleurs ou des résidences jeunes actifs, mais aussi des résidences pour étudiants, des colocations...

L'accès à un logement constitue un élément central de l'autonomie. Les solutions apportées notamment aux jeunes pas ou peu solvabilisés et aux jeunes qui connaissent de grandes difficultés, tels que les jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse, restent trop dépendantes des politiques locales et de la dynamique des acteurs.

Alors que l'Etat veut mettre en place « Le Logement d'Abord », la politique du logement jeune repose souvent sur des solutions organisées localement. Par exemple, une région refuse, malgré les besoins dans le territoire, la création de résidences jeunes actifs, alors même qu'elles continuent à se développer dans d'autres régions.

L'Unafo partage les mesures de la proposition de loi qui viennent réduire les ruptures de parcours, en particulier pour les jeunes sortant de l'ASE, ruptures contraires aux principes du Logement d'abord. Elle suivra avec d'autant plus d'intérêt les débats à l'Assemblée nationale sur cette proposition de loi alors que les acteurs de logement accompagné ne peuvent se substituer localement aux carences des politiques publiques pour maintenir les jeunes dans des logements dont le financement de la redevance n'est plus assuré.

En ajoutant parmi les publics prioritaires pour un logement social, une 14<sup>e</sup> catégorie, celle des jeunes majeurs sortants de l'ASE, la proposition de loi ne répond que partiellement à la problématique de leur accès au logement. En revanche, celle de la solvabilisation des jeunes dans le logement n'est pas abordée. C'est pourquoi l'Unafo souhaite que la proposition de loi puisse constituer le début d'une prise de conscience sur les besoins et les enjeux de ces publics.

**L'Unafo appelle de ses vœux un diagnostic national et la formulation d'objectifs nationaux, permettant une plus grande cohérence des différents dispositifs et évitant de laisser à l'écart certaines personnes. Des solutions homogénéisées entre les territoires doivent être trouvées pour des jeunes en difficultés.**

\* \* \*

Le terme de logement accompagné recouvre toutes les solutions de logement très social proposant une gestion de proximité, un accompagnement adapté selon les situations des personnes et des prestations variées.

Pour l'Unafo, celui-ci comprend les résidences sociales, les résidences jeunes actifs, les pensions de famille, les résidences accueil, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants.

Le secteur du logement accompagné s'organise autour des trois piliers de la gestion locative sociale :

- accueillir les publics en difficulté
- leur permettre de se loger
- proposer un accompagnement « souple et adéquat » aux personnes et ménages pour accéder à un logement et y vivre.

### **A propos de l'Unafo - Union professionnelle du logement accompagné**

L'Unafo, présidée par Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 133 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unafo représente ses adhérents, anime et structure le réseau, professionnalise le secteur.

#### **Contacts Presse :**

**Unafo** - 01 40 71 71 10

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

[virginie.camelin@unafo.org](mailto:virginie.camelin@unafo.org)

**Agence Bpr France** - 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel - 06 60 91 78 89

[pierre@bprfrance.com](mailto:pierre@bprfrance.com)

Sophie Decaudin - 06 03 34 05 00

[sophie@bprfrance.com](mailto:sophie@bprfrance.com)